Affaire Médiator:une plainte déposée contre l'Afssaps

Compte Test - 2011-03-22 08:48:00 - Vu sur pharmacie.ma

Affaire Mediator®: une plainte déposée contre l'AfssapsUne association réunionnaise de victimes du Mediator® vient de déposer une plainte contre l'Afssaps pour avoir maintenu sur le marché le Mediator® malgré sa nocivité. Cette plainte qui concerne aussi les laboratoires Servier, a été déposée auprès du Pôle santé publique au nom de la présidente de cette association, Mme Chantal Ethève qui serait, selon les déclarations de son avocat Me Alain Antoine, atteinte d'une grave pathologie cardiaque. Cet avocat met en cause l'Afssaps qu'il accuse d'avoir "manifestement failli à sa mission de service public de veille sanitaire" en ne retirant pas du marché ce médicament en dépit des premiers signaux d'alarme tirés en 1999. Il reproche à l'Afssaps d'avoir attendu 10 ans avant de procéder au retrait de cette spécialité tout en sachant qu'elle était utilisés comme coupe-faim, "c'est-à-dire en dehors des prescriptions pour lesquelles elle s'est vue octroyer une autorisation de mise sur le marché". Me Alain Antoine assimile l'attitude de l'Afssaps à une négligence coupable pouvant s'analyser comme un véritable fait de complicité avec les laboratoires Servier qui a entrainé 500 à 200 morts. C'est pour cette raison que la responsabilité de l'agence doit être recherchée. D'où la plainte déposée contre celle-ci pour "mise en danger d'autrui, blessures involontaires et tout autre délit que les investigations pourraient révéler". Plusieurs victimes de ce médicament ont annoncé qu'elles envisageaient à leur tour de poursuivre l'Afssaps devant le tribunal administratif.

Pharmacies.ma22 mars 2011